

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 122

Objet : Signature d'un bail emphytéotique administratif avec l'association Escabelle Emplois

Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (65) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12)

Gilles DEVIENNE à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 77

Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



Le Président
Valentin BELLEVAL

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 122

Objet : Signature d'un bail emphytéotique administratif avec l'association Escabelle Emplois

Par délibération en date du 7 octobre 2021, la Ville de Bailleul a candidaté au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». A cette fin, l'association Esca'Belle Emplois a été créée, avec pour objectif de créer l'entreprise à but d'emploi de Bailleul.

Le 27 février 2023, la commune de Bailleul a été habilitée « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Le principe de ce dispositif innovant est le suivant : partir des compétences du demandeur d'emploi et des besoins identifiés sur le territoire, pour créer des activités nouvelles, non concurrentielles et utiles au territoire, puis de les déployer au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) où toute personne éligible (c'est-à-dire tous les chômeurs de longue durée depuis plus d'un an et résidents depuis au moins 6 mois sur le territoire) et volontaire pourra être recrutée sans sélection.

Le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » vise ainsi à supprimer le chômage de longue durée.

A Bailleul, ce dispositif consiste notamment en la création d'une ressourcerie-recyclerie sur le territoire communal.

La CCFI, sensible au développement économique et la lutte contre le chômage de longue durée sur son territoire mais également à la valorisation de son domaine privé, souhaite mettre à disposition le bien désigné ci-après, pour permettre l'installation du siège de l'association, d'une ressourcerie-recyclerie et d'un système de location en vélos.

Conformément à l'article L. 1311-2 du Code général des collectivités territoriales et au regard de sa compétence Actions de développement économique, la CCFI entend conclure un bail emphytéotique administratif avec l'Association Esca'Belle Emplois.

Le bien concerné se situe 2379 Route de la Blanche Maison à Bailleul (parcelle cadastrée n°ZW 398) d'une surface de 10 314 m².

Le présent bail sera régi par les dispositions des articles L. 1311-2 à L. 1311-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le bail sera conclu pour une durée de 30 années.

Le preneur étant une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général, la lutte contre le chômage de longue durée, le présent bail emphytéotique est consenti et accepté à titre gracieux.

Les charges liées à l'utilisation du bien seront à la charge du preneur.

Il vous est proposé :

- de conclure un bail emphytéotique administratif, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération, avec l'association Esca'belle Emplois, sise 16 Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL, pour le bien cadastré ZW 398, situé 2379 Route de la Blanche Maison à Bailleul et dont le périmètre est défini en annexe du bail,
- compte-tenu de l'objet du preneur, le bail est consenti à titre gracieux,
- le bail est prévu pour une durée de 30 années à compter de sa signature,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le bail emphytéotique administratif ci-joint, ainsi que tout document y afférent.

Président de l'association, Gilles DEVIENNE ne prend pas part au vote.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

